



Salons de réception
Tél : 03.21.02.28.84
Site : www.abbayesaintbenoit.fr

CONDITIONS GENERALES VALABLES du 01/01/2018 au 31/12/2019

- Le dimanche et jours fériés l'établissement ferme ses portes à 22h00.
Pour les déjeuners, le service est inclus jusqu'à 19h au-delà 85€ de l'heure en supplément.
Pour les dîners, le service est inclus jusqu'à 3h au-delà 85€ de l'heure en supplément.
Pour les vins d'honneur, le service est compris pour 3 heures, au-delà 85€ de l'heure.
L'heure de départ retenue est celle du dernier partant, y compris sono. (une tolérance de 30min sera accordée pour le démontage de la sono.)
Le service du dessert devra être effectué avant 1h00 du matin. (Pour les diners)
- Les prix indiqués sont TTC aux taux en vigueur au 01/01/2014. Tout changement de taux ultérieur sera à répercuter.
- Les boissons sont à prendre dans notre carte ou forfait, seul le champagne pourra être amené par le client contre un droit de bouchon de 5€ / bouteille de 75cl. Aucune denrées alimentaires ne pourra être amenée de l'extérieur, sauf accord particulier
- Les enfants de moins de 10 ans bénéficient d'un demi-tarif adulte ou du menu enfant. Les enfants sont sous la responsabilité de leur parent.
- Nous fournissons le nappage, mobilier et vaisselle, toute détérioration de nappe sera facturée 80€ TTC chacune.
- Sont interdits : les pétards et/ou feux d'artifices, les confettis, riz, pétales artificielles en extérieur, les paillettes, confettis, sables, la pose de clou, vis, punaises etc...et les bougies sauf flottantes ou en photophores en intérieur.
De même, seule la projection de fumée artificielle est acceptée, pas de neige, bulles ou mousse dans la salle.
Un forfait de nettoyage supplémentaire de 200€ vous sera facturé en cas de non-respect.

Montants de la location de salle :

■ **Les samedis de Mai , Juin, Juillet , Août et Septembre et les jours fériés**

La location de salle pour le repas ou le vin d'honneur + le repas est de 950€.

■ **Pour les autres samedis.**

La location de salle pour le repas ou le vin d'honneur + le repas est de 450€.

- Pour les vins d'honneur s'ils ne sont pas suivis du repas assis : location de salle de 1500€

■ **Pour tous les dimanches, et du lundi au vendredi hors fériés**

La location de salle est de 300€.

Le nombre d'invités ne pourra être inférieur à 40 adultes. En cas de nombre réel inférieur, le nombre de repas et boissons facturé sera de 40.

■ Conditions de règlement pour une réservation le **samedi** :

- Versement d'un **acompte de 1000 €** (mille euros) payable **à la réservation et non remboursable en cas d'annulation.**
- **Acompte de 70% de l'estimation** de la prestation globale à régler **30 jours avant la réception**
- Le solde sera payé **dans les 8 jours suivants** la réception.

■ Conditions de règlement pour une réservation du **dimanche** :

- Versement d'un **acompte de 500€** (cinq cents euros) payable **à la réservation et non remboursable en cas d'annulation.**
- **Acompte de 50% de l'estimation** de la prestation globale à régler **30 jours avant la réception**
- Le solde sera payé **dans les 8 jours suivants** la réception

■ Toute annulation à moins de 3 mois de la date réservée donnera lieu à la facturation d'une indemnité de 2500€.

Le **plan de salle et le nombre** de repas doivent être confirmés par écrit **au plus tard 8 jours** avant la date de la réception. Ce nombre sera le minimum facturé. **Le menu doit être établi, lors d'une rencontre nécessaire pour parler aussi de l'organisation, au minimum 6 semaines** avant la réception et doit être identique pour tous.

■ Conformément au code du commerce L.441.6 une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement ainsi que des pénalités de retard sur la base du taux appliqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente en vigueur à la date d'échéance majorée de 10 points seront appliqués en cas de non-respect des échéances.

■ Conformément à la réglementation notre salle est équipée d'un sonomètre. A la troisième coupure sur la même demi-heure, le courant se coupe définitivement. Aucune réclamation ne pourra être faite en cas de coupure définitive prématurée. Veuillez à en avertir la personne en charge de la musique.

■ La réservation de chaque date ne sera effective qu'après versement de l'acompte et de la signature de ces **2 feuilles** de conditions générales qui vaut accord.

DATE(S) DE LA RECEPTION :

DATE DU VERSEMENT 1^{ER} ACPT :

NOM ET SIGNATURE DU CLIENT

NOM ET SIGNATURE DU TRAITEUR

Nombre approximatif : vin d'honneur :

Repas :

Adresse :

E-mail :

Téléphone :